

*Taxe d'accise*

Centre de co-ordination du sauvetage à BFC Trenton, Astra, Ontario.

[Traduction]

**M. Collette:** Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE ET LA LOI SUR L'ACCISE

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 28 mai, du bill C-57, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et à prévoir un impôt sur les revenus pétroliers, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions n<sup>os</sup> 1 et 3 de M. Blenkarn.

**M. Gordon Towers (Red Deer):** Au cours des quelques minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je tiens à faire comprendre à la Chambre que je ne suis pas d'accord avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui prétend s'efforcer de maintenir à bas prix le pétrole et le gaz naturel au Canada, et qui soutient que ces produits sont moins chers au Canada qu'ailleurs dans le monde. C'est naturellement vrai jusqu'à un certain point puisque l'Alberta est prête à faire cette concession. Il y a néanmoins deux ou trois observations que je tiens à faire.

Il faut faire comprendre aux Canadiens ce que coûtent les subsides nécessaires pour assurer au Canada ce régime de prix uniforme. Le gouvernement fédéral débourse chaque année 3.6 milliards de dollars en subsides afin que le Canada puisse en bénéficier. Cela représente environ \$150 par habitant ou \$600 par famille. On compte normalement quatre personnes par famille, ce qui semble raisonnable.

Si on ajoute ce coût annuel de \$600 par famille pour ces subsides toutes les taxes connexes que doivent payer les consommateurs, on arrive au chiffre d'environ \$4,500 sur une période de quatre ans. Il s'agit d'un de ces cas où le ministre n'a pas été franc avec les Canadiens. Quand on songe à cette taxe de 3.5c. le gallon que paient les consommateurs pour l'acquisition de Petrofina et qui vient s'ajouter aux subsides pétroliers, on constate qu'il leur en coûte environ \$4,500 sur

une période de quatre ans. Il faudrait le faire comprendre aux Canadiens.

**M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de parler du bill C-57 tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise et prévoyant un impôt sur les revenus pétroliers. Je prends la parole pour exprimer mon inquiétude au sujet des dispositions du projet de loi qui frappera la bière et l'ale d'une taxe d'accise supplémentaire relativement plus élevée que celle qui sera prélevée sur les spiritueux.

Sauf erreur, cette taxe sera majorée de 29 p. 100 pour la bière, de 155 p. 100 pour le vin et de 6 p. 100 pour les spiritueux. La politique économique et fiscale du gouvernement suffit à inciter quelqu'un à boire. Toutefois, si les Canadiens se mettent à boire, on pourrait améliorer la situation en faisant des concessions aux boissons légères plutôt qu'aux spiritueux. En raison du coût plus élevé imputable à la taxe d'accise, au transport de la bière et ainsi de suite, le travailleur moyen devra changer ses habitudes et boire des spiritueux au lieu de bière.

Comme nous le savons, les brasseries créent une foule d'emplois. Je voudrais donner des chiffres pour la Colombie-Britannique. Les brasseries de cette province emploient directement 1,160 personnes, les établissements viticoles, 309 personnes et les distilleries 389 personnes. Il est évident que l'industrie de la bière emploie presque deux fois plus de gens, sans compter ceux qui travaillent dans des entreprises connexes, par exemple le ramassage des bouteilles vides et d'autres services.

● (1540)

Il est notoire que la bière est la boisson des travailleurs qui la préfèrent aux spiritueux. Il semble que le gouvernement canadien soit le seul à inciter les citoyens à consommer des spiritueux au lieu de boissons moins alcoolisées. C'est ce que le gouvernement semble faire en taxant lourdement la bière et en frappant moins durement les spiritueux. Je crois que c'est une erreur et que ces taxes ne feront qu'accroître les tensions sociales. La consommation de spiritueux augmentera et il en résultera une recrudescence des problèmes tels que l'alcoolisme et la conduite en état d'ivresse.

Je voudrais formuler quelques commentaires en m'appuyant sur une étude qui a été faite. L'étude révèle que les effets de cette modification se sont déjà manifestés dans les ventes d'alcool aux consommateurs. Depuis que le changement a été annoncé en avril dernier, les ventes de spiritueux ont augmenté de près de 5 p. 100, tandis que les ventes de bière ont diminué de 3.6 p. 100 et les ventes de vins d'au moins 2 p. 100. Je crains que cette tendance ne se répercute sur la santé des Canadiens et n'accroisse les risques d'accidents de circulation en favorisant une recrudescence de l'alcoolisme.